FRC 1,503 A

Case
FRC
13618

RÉPONSE
AUX OBSERVATIONS
DU C.en MONGEZ.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Fautes à corriger.

Page 16, ligne 12, qualité : *lisez* quantité.
Page 19, première ligne, VI, *lisez* IV.

RÉPONSE
AUX OBSERVATIONS
DU C.en MONGEZ,
SUR LE BILLON;

Insérées dans le Numéro 134 du journal de Paris.

PAR LE C.en ARNAUD,

Ancien Officier d'Administration de la Marine, ci-devant Conseiller en la Chambre des Comptes et Cour des Aides de Provence.

A PARIS,

Chez DESENNE, Libraire, Palais-Egalité, N.° 2.

VENTOSE AN IX. (1801)

RÉPONSE

AUX OBSERVATIONS

DU C.en MONGEZ,

SUR LE BILLON;

Insérées dans le Numéro 134 du journal de Paris.

PAR LE C.en ARNAUD,

Ancien Officier d'Administration de la Marine, ci-devant Conseiller en la Chambre des Comptes et Cour des Aides de Provence.

A PARIS,

Chez DESENNE, Libraire, Palais-Egalité, N.o 2.

VENTOSE AN IX. (1801)

REPONSE
AUX OBSERVATIONS
DU C.en MONGEZ.

L'on a inséré dans le numéro 134 du journal de Paris (1), quelques observations du citoyen Mongez, sur le billon. Quoique je ne m'y trouve point expressément nommé, je ne puis me dissimuler qu'elles ont été principalement dirigées contre une proposition que j'ai eu l'honneur d'adresser aux Consuls de la République (2), et que j'ai fait imprimer. Je me crois donc autorisé et obligé même à y répondre, d'autant plus que le citoyen Mongez, ex-administrateur des Monnaies, membre de l'Institut national et du Tribunat, réunit tant de titres à la confiance publique, que ses assertions peuvent aisément la surprendre.

(1) Journal de Paris du 14 pluviôse an 9.
(2) Le 3 pluviôse an 9.

THE NEWBERRY LIBRARY

Je pourrais d'abord remarquer que ces observations que le citoyen Mongez qualifie de notions *simples et élémentaires*, manquent un peu du principal mérite que de telles notions doivent avoir, celui de l'exactitude. J'en prends pour exemple la définition qu'il donne du billon, qui est, dit-il, *l'espèce de monnaie dans laquelle le cuivre domine sur l'argent;* à quoi il ajoute que l'argent ne s'élève que jusqu'au quart du tout dans le *bas-billon*, et jusques à la moitié dans le *haut-billon*.

Cette définition a le défaut d'être incomplète, ou, comme on dit en logique, de ne pas comprendre tout le défini; car, outre qu'on connaît du billon fait avec l'or comme avec l'argent, (et telle est la pièce appelée *fanum*, de la côte de Coromandel, qui n'est qu'à 7 karats $\frac{29}{36}$) dans la langue monétaire, on appelle billon, non pas seulement les espèces où le cuivre domine sur un métal plus précieux, mais en général toutes celles où l'alliage est plus considérable que celui de l'étalon, c'est-à-dire, que celui de la pièce qui sert de régulateur aux opérations du commerce.

Telle est la notion que nous en donnent

Bouteroue, Bezinghen, et tous les autres plus celèbres monétaires, jusques-là que le premier appelle *billon d'or*, les pièces au-dessous de 21 karats, et *billon d'argent*, celles qui sont au-dessous de dix deniers.

Telle est aussi l'idée que l'on en a dans le commerce ; ensorte que les négocians considèrent comme monnaie de billon les kophtucks, les pièces de quatre bons gros d'Allemagne, les siebenzehners d'Autriche, beaucoup de pièces des pieds de monnaie de Leipsick, de Lubeck et de Prusse, les demi et quart d'écus de la monnaie courante de Danemarck, la livre nouvelle du Milanais et du Mantouan, le ducat de Modène, et même nos pièces de 15 et de 30 sous. Dans la plupart de ces monnaies néanmoins, ce n'est point le cuivre, mais l'argent qui domine. En quelques-unes même, le cuivre n'entre que pour un tiers, ou un peu plus d'un tiers.

Ajoutons que le citoyen Mongez lui-même, aussitôt après avoir donné sa définition, nous en montre l'insuffisance. Ne comprend-il pas, en effet, sous le nom de billon, les monnaies dans lesquelles l'argent s'élève jusqu'à la moitié, et où, par conséquent,

le cuivre ne domine point, mais se trouve seulement en égale quantité ?

Mais mon dessein n'est point de critiquer le citoyen Mongez; je ne veux que répondre aux objections qu'il a présentées contre ma proposition. Selon lui, elle doit être rejetée : 1.° parce qu'il est aujourd'hui facile de contrefaire le billon ; 2.° parce que le billon est inutile, lorsqu'on peut avoir de petites pièces d'argent ; 3.° parce qu'enfin j'ai demandé de fabriquer moi-même le billon dont il s'agit. C'est, ce me semble, à ces trois difficultés que se réduisent les observations du citoyen Mongez : cherchons à les apprécier.

Première Objection.

« Jusqu'à la moitié du siècle dernier, » (dit le citoyen Mongez) on a pu fabri- » quer du bas-billon sans craindre une *con-* » *trefaction* (1) dangereuse, parce que la

(1) On pourrait dire ici qu'il n'y a pas plus d'exactitude dans les expressions, que dans les idées du citoyen Mongez. Contrefaction est un terme de librairie, et l'on sait ce qu'il signifie : en fait de monnaie l'on dit contrefaçon ; mais je ne m'arrête pas à une vaine dispute de langage.

» métallurgie et la chimie étaient peu et » mal connues; aujourd'hui cette science » et cet art qui en fait partie, sont si » répandus, que l'on doit redouter une » *contrefaction* facile de billon. »

Je suppose qu'en parlant du *siècle dernier*, le citoyen Mongez a entendu parler du dix-septième siècle, et que, par une inadvertance assez pardonnable, il a oublié qu'il écrivait dans le dix-neuvième; car, enfin, il n'a pas voulu dire sans doute que la chimie et la métallurgie n'ont cessé d'être peu et mal connues que depuis environ cinquante ans. Mais quoi qu'il en soit, et à quelque siècle que son assertion se rapporte, on pourrait aisément la lui contester, du moins quant à la métallurgie.

Bien long-temps avant et le dix-huitième, et le dix-septième, et même le seizième siècle, cet art ou cette science si utile à nos besoins, avait successivement fixé l'attention de plusieurs hommes de génie, qui s'en étaient occupés avec le plus grand succès. Tels sont, sans remonter à des temps plus reculés, *Albert*, *Roger-Bacon*, *Arnaud de Villeneuve*, *Raimond Lulle*, l'auteur connu sous le nom vrai ou supposé de *Bazile Valentin*, les

deux Isaac Hollandais, Paracelse, Georges Agricola, Lazare Ercher, Modestin Fachs, qui vivaient dans le quatorzième, quinzième et seizième siècle. Tels sont *Jean-Baptiste Vanhelmont*, *Glauber*, *Joachim Becher*, *Staal* et plusieurs autres, qui s'illustraient dans le commencement du dix-septième. Les livres que ces auteurs nous ont laissés et qui nous éclairent encore, prouvent fort bien qu'ils avaient sur la métallurgie des connaissances et très-justes, et très-profondes, et très-multipliées. Ils sont entachés, à la vérité, par les erreurs de l'alchimie, mais ils n'en contiennent pas moins de grandes recherches, d'importantes découvertes, que ces erreurs mêmes ont occasionnées.

L'on a d'ailleurs bien d'autres preuves, que très-antérieurement à l'époque fixée par le citoyen Mongez, l'art de traiter les métaux, celui de fabriquer les monnaies, et par conséquent encore celui de les contrefaire, étaient fort perfectionnés. Ces preuves sont dans les nombreux monumens, dans les ouvrages de toute espèce, dans les médailles, dans les monnaies anciennes qui nous restent, et qui ne valent pas moins que tout ce que l'on fait aujourd'hui. N'a-t-on pas

même vu, dans le seizième siècle, contrefaire les médailles antiques avec une perfection que l'on n'a plus atteinte, et telle que maintenant encore elle trompe aisément les hommes les plus habiles ?

Mais si le citoyen Mongez ne rend point assez de justice aux siècles passés, ne fait-il pas un peu trop d'honneur à notre temps, en supposant que la chimie et la métallurgie sont à présent si répandues, que l'on doit craindre plus que jamais les contrefaçons ?

Assurément l'on ne peut disconvenir que de nos jours la chimie n'ait fait de grands progrès, et que quelques hommes, justement célèbres, n'aient fait des découvertes utiles. Ce qui est bien certain encore, c'est que sur cette science comme sur tant d'autres, les ouvrages se sont assez multipliés, non que le nombre des vrais chimistes se soit accru, mais parce que le malheureux art de compiler et de faire des livres sur des livres, s'est extrêmement propagé. Delà cependant s'est-il ensuivi qu'elle soit devenue plus commune ?

Il en est aujourd'hui comme autrefois ; cette science exige trop de temps, trop d'ap-

plication et trop de dépense, pour qu'elle devienne l'occupation d'un bien grand nombre de personnes. Quelques hommes privilégiés peuvent les cultiver avec plus de soin dans un temps que dans l'autre ; mais les *Borda*, les *Lavoisier*, les *Darcet*, les *Chaptal*, les *Bertholet*, les *Fourcroy*, les *Vaucquelin* seront toujours assez rares dans la capitale, et il faudra parcourir bien des départemens pour rencontrer un *Guiton-de-Morveau*.

Peut-être même la chimie trouve-t-elle aujourd'hui moins d'amateurs qu'autrefois ; car depuis que la chimère de la pierre philosophale a cessé de séduire, elle a perdu cet appât qui dans tous les pays propageait le nombre et excitait le zèle des adeptes. Pourquoi s'appliquerait-on à une science dont l'étude est pénible et coûteuse, et qui n'offre communément pour résultat qu'une vaine satisfaction de la curiosité ? Bacher a dit que les chimistes sont *certum quoddam genus hominum excentricum, heteroclitum, anomalum, quo sanitas, pecunia, tempus, et vita perduntur.* Ne craignons pas que ce genre d'hommes se multiplie excessivement. Il ne se multipliera point sur-tout dans la

classe où l'on peut craindre de trouver de faux-monnayeurs ; car ce n'est point celle des gens qui ont du temps, de l'argent à perdre, et qui possèdent le goût et l'habitude de l'application. Quels sont aussi communément les hommes qui se rendent coupables de cette sorte de crime ? Ce sont des hommes vicieux, sans instruction, sans connaissances, qui ont tout au plus quelque adresse dans les mains, et qui étant ouvriers eux-mêmes, ou fréquentant des ouvriers, ont appris grossièrement le petit nombre de procédés qu'exige la contrefaçon ordinaire.

Or, de tels hommes n'étaient pas plus difficiles à trouver dans les siècles passés que dans celui-ci, et qu'ils ne le seront dans les siècles à venir. Que s'ils se montrent plus fréquemment dans un temps que dans d'autres, il faut en accuser, non la propagation de la science, mais la dépravation des mœurs, l'insuffisance des loix, la négligence de la police.

Ce n'est donc pas, quoi qu'en dise le citoyen Mongez, parce qu'on n'avait point à craindre la contrefaçon, que dans le siècle dernier on pouvait se permettre de faire du billon ; et il n'est pas plus vrai qu'on doit

s'en abstenir dans celui-ci, parce que la contrefaçon est à redouter. Le danger était le même autrefois qu'aujourd'hui, et l'on avait les mêmes raisons, soit de s'en effrayer, soit de le braver.

Que s'il fallait se livrer aux craintes que montre le citoyen Mongez et qu'il veut inspirer, il s'ensuivrait qu'on devrait s'abstenir de la fabrication, non pas seulement du billon, mais encore de toute autre monnaie ; car enfin, si l'art de contrefaire est devenu si facile et si commun, c'est sans doute pour les espèces d'or et d'argent, comme pour les espèces de billon. Il est même naturel que l'industrie des faux-monnayeurs se soit plus particulièrement appliquée aux premières, puisque la contrefaçon en peut être beaucoup plus lucrative.

Dira-t-on que celle du billon est plus aisée ? L'on n'en voit aucune raison : il faut à-peu-près les mêmes opérations pour l'une que pour l'autre, et même celle du billon que j'ai proposé, présente des difficultés particulières, puisqu'il s'agit d'une composition qui s'opère par des moyens non connus.

Le citoyen Mongez dit que « quelle que » soit la quantité d'argent que l'on intro-

» duira dans un billon, il sera aisé de » la réduire de moitié, sans que l'œil le » plus exercé puisse s'en appercevoir, même » en coupant la pièce pour découvrir l'inté- » rieur, et cela par l'addition de l'arsenic, » ou de telle autre substance qu'il est inutile » d'indiquer. »

C'est-à-dire donc que le billon que je propose étant à 5 deniers 10 grains de fin, on pourra, selon le citoyen Mongez, le réduire de deux deniers et demi, sans que l'œil s'en aperçoive. Mais je demande si la même réduction ne peut pas s'opérer sur les espèces d'argent, sans que l'œil la reconnaisse; et si, par exemple, quand un écu aurait été réduit à 8 ou 9 deniers de fin, on le reconnaîtrait aisément à la simple vue?

Il me semble que la réduction ou falsification peut même s'opérer dans les espèces d'or et d'argent, en une proportion plus forte que dans les espèces de billon, sans être découverte; car, pour peu qu'on ôte d'argent dans celle-ci, le cuivre y dominera tellement, qu'il se montrera avec évidence; au lieu que dans les autres, il y a beaucoup d'argent à retrancher, avant que le métal inférieur se manifeste. J'entends bien que

l'épreuve pourra toujours la faire découvrir ; mais il n'est question ici que de ce qui peut se reconnaître à la simple vue, et d'ailleurs l'épreuve peut se faire sur le billon, comme sur les espèces d'or et d'argent.

Ainsi donc tout ce qu'on dit, tout ce qu'on peut dire sur le danger de la contrefaçon, ne s'applique pas plus au billon qu'aux autres sortes de monnaies. D'où il suit, ou que la crainte de ce danger doit empêcher la fabrication des espèces d'or et d'argent, tout comme celle des espèces de billon, ou que si elle n'arrête point pour les unes, elle ne doit pas arrêter non plus pour les autres ; et en un mot, que l'objection du citoyen Mongez, pour prouver trop, ne prouve rien.

Quant à ce qu'il dit de l'arsenic, si l'on ne savait d'ailleurs que le citoyen Mongez réunit un grand nombre de connaissances, l'on serait bien tenté de croire que cet art de la métallurgie, qu'il dit être si répandu, ne lui est pas très-familier, ou que du moins il serait un très-mauvais conseiller pour des faux-monnayeurs.

Il indique l'addition de l'arsenic comme un moyen de contrefaçon ; mais ignore-t-il

donc que l'arsenic est tellement volatil au feu, qu'il est impossible de le combiner avec les métaux à un poids fixe et déterminé ? Ignore-t-il que cette substance rend les métaux auxquels on l'allie, durs, aigres, cassans et immalléables; ensorte qu'avec cet alliage, on ne peut plus en faire de monnaies, puisqu'on ne peut ni les laminer, ni les soumettre au balancier ? Ignore-t-il enfin que l'arsenic allié avec l'argent, lui enlève sa blancheur éclatante, le rend d'un gris très-foncé, et manifeste ainsi sa présence ?

Mais il importe peu de savoir si le citoyen Mongez connaît plus ou moins les propriétés de l'arsenic et des autres substances que peuvent employer les faux-monnayeurs : le fait est que de quelque monnaie qu'il s'agisse, la contrefaçon n'est jamais fort difficile, quant au mélange et à l'alliage des métaux; qu'on ne peut la rendre telle et la prévenir que par la perfection de la fabrication, par la supériorité de la gravure, par l'extrême précision dans le monnayage, par une exacte conformité dans toutes les pièces, et puis encore par de bonnes loix et une vigilante police. Or, à cet égard, ma proposition aux Consuls, et le plan d'organisation que

j'y ai joint depuis, ne laissent rien à desirer; car j'ai présenté les moyens de porter la fabrication du billon dont il s'agit au plus haut degré de perfection.

Deuxième Objection.

Selon le citoyen Mongez, le billon est inutile parce qu'il est facile, et qu'en conséquence il est mieux d'avoir de petites monnaies d'argent qui en tiennent lieu. Il remarque aussi que l'Angleterre et la Hollande ont fort bien su s'en passer.

L'on peut avoir de petites pièces d'argent fin : sans doute on le peut, mais ne présentent-elles pas quelques inconvéniens ?

C'en est un d'abord, et quoique l'on en dise, que leur extrême petitesse. Ces pièces si minces et d'un si petit diamètre se mêlent aisément avec d'autres, se perdent souvent, se comptent avec peine. J'en appelle à tous ceux qui ont eu fréquemment l'occasion de manier de nos anciennes pièces de six sols, que pour cela aussi personne ne recherchait.

Je sais bien que dans quelques pays on trouve des pièces encore plus petites, et qu'en Russie, par exemple, on a les muskophs ou quarts de copek, dont la peti-

tesse est telle, que pour ne pas les laisser tomber et échapper des mains, on les met à poignées dans la bouche, sans que cela empêche de parler. Mais que s'ensuit-il de-là, si ce n'est que la routine et l'habitude maintiennent quelquefois et même souvent d'assez mauvais usages? Pense-t-on d'ailleurs que les négocians Russes trouvent grand plaisir à compter des muskophs?

En second lieu, il est constant que plus on divise une monnaie, plus on prête à l'action du frottement; et que, par exemple, cette action se fait beaucoup plus sentir sur vingt pièces de cinq sols, que sur l'écu de cinq francs qu'elles représentent, parce que ces vingt pièces offrent une beaucoup plus grande quantité de surface. D'ailleurs, il est constant encore que ces petites pièces servant au petit commerce, ne cessent de circuler, d'être maniées, comptées, et par conséquent soumises à cette même action. Elles doivent donc éprouver en peu de temps une perte très-considérable, et qu'il importe, sinon de prévenir, au moins de diminuer autant qu'il se peut. Or, quel moyen plus simple que celui de les allier avec une certaine quantité de cuivre, et d'en faire du billon?

Par là véritablement on ne diminuera point la quantité de surface. Mais, 1.° l'on sait que l'alliage rend l'argent plus résistant, et que plus le métal est fin, plus l'usement en est prompt et facile. L'on a même estimé à cet égard, que la perte éprouvée par l'argent fin, comparée à celle de l'argent allié au titre des écus, est à-peu-près dans le rapport de 3 à 2 (1). 2.° Dans un billon où, comme dans celui que je propose, l'argent et le cuivre sont à-peu-près en égale qualité, l'action du frottement se divise entre deux métaux, dont l'un vaut infiniment moins que l'autre; en sorte que supposant, par exemple, qu'elle enlève un dixième de la pièce, elle ne lui fait réellement perdre qu'environ le vingtième de sa valeur.

Qu'on ne croie point, au reste, qu'il s'agit ici d'un considération de peu d'importance: l'action lente et insensible du frottement peut

(1) Voyez le Rapport des citoyens Borda, Lavoisier, Darcet et Bertholet, donné le 3 septembre 1793, sur la question de savoir s'il convenait de fabriquer les espèces d'or et d'argent avec le métal pur ou avec le métal allié.

paraître

paraître nulle aux yeux de bien des gens : mais les hommes du métier, les calculateurs savent fort bien que la perte qui en résulte est très-grande, et mérite qu'on s'en occupe sérieusement (1).

Ce n'est point, au surplus, sous ce seul rapport que le billon paraît être préférable aux petites pièces d'argent fin. Il offre encore divers avantages auxquels le citoyen Mongez aurait bien dû accorder quelque attention.

Les petites pièces d'argent ne sont susceptibles que d'une empreinte fort légère, qui d'ailleurs s'efface d'autant plus aisément, que le métal est plus fin. Les pièces de billon, au contraire, étant beaucoup plus épaisses, peuvent recevoir une empreinte beaucoup

---

(1) Il a été reconnu, depuis peu de temps, par des expériences dont le résultat ne peut pas être révoqué en doute, que les pièces de 24, de 12 et de 6 sous, fabriquées depuis 1726 jusqu'en 1750, avaient perdu de leur poids, savoir; les premières $\frac{1}{4}$, les secondes $\frac{1}{3}$, et les troisièmes $\frac{4}{10}$. Ainsi donc, ayant été fabriqué pour 54 millions de ces pièces, (voyez le Rapport fait à l'Assemblée nationale, par son comité des Finances, dans la séance du 13 décembre 1790), on trouve, en prenant un terme moyen pour l'évaluation de la perte, qu'elle a été de plus de 18 millions.

plus forte et d'autant moins effaçable, que par l'alliage même elles résistent mieux à l'action du fray.

Les petites pièces d'argent peuvent tenter la cupidité: on peut gagner en les rognant, en les limant: mais qui s'avisera de rogner du billon?

Enfin, les petites pièces d'argent peuvent, comme les grandes, être attirées, enlevées par l'étranger, être fondues, employées par les orfèvres; or, rien de cela n'est à craindre pour le billon. Afin d'avoir, d'employer l'argent qu'il renferme, il faudrait l'en extraire, et la dépense qu'exigerait ce départ, ferait plus qu'absorber le bénéfice. On peut donc compter que cette sorte de monnaie ne sortira point du territoire de la République; qu'elle y restera constamment en son état de monnaie; que l'on n'aura point à en renouveller, à en augmenter la fabrication, et certes ce n'est point là un de ses moindres avantages.

Qu'importe de savoir après cela si, en effet, l'Angleterre et la Hollande n'ont *jamais* eu de billon. On peut cependant remarquer que sous les règnes de Henri VIII et d'Edouard

VI, il y a eu en Angleterre des schelings à 6, à 4, et même à 3 deniers de fin (1); et n'était-ce pas là du vrai billon? On peut ajouter qu'en Angleterre, l'exclusion du billon a été déterminée, non point par ses inconvéniens, mais par d'autres considérations particulières à ce pays: c'est que l'or seul y constitue la monnaie dominante pour les opérations du commerce, et que l'argent n'y fait l'office que de monnaie courante, et pour ainsi dire auxiliaire; tandis que partout ailleurs, au contraire, c'est la monnaie d'argent qui domine et qui est la base des transactions commerciales.

Quant à la Hollande, on sait qu'elle a trois sortes de monnaies d'argent. La première, fabriquée à l'ancien pied de Bourgogne, sert pour son commerce de la mer Baltique; la seconde (les ducatons) est destinée pour le commerce de l'Inde; la troisième est seule consacrée au commerce intérieur. Les deux premières n'ont point de subdivisions, car elles seraient inutiles: mais la troisième se subdivise en schilings,

(1) Voyez Contoriste de Berlin, deuxième partie, page 179.

sesthalf, dubbeltjes, stüver. Or, toutes ces pièces ne sont-elles pas du vrai billon? Non-seulement leur titre est de beaucoup inférieur à celui de l'étalon qui est à onze deniers de fin; mais encore elles se rapprochent infiniment de ce que le citoyen Mongez lui-même appelle *haut-billon*, puisqu'elles ne sont que de cinq deniers seize grains, à six deniers vingt-trois grains au plus de fin (1).

Mais encore une fois, il importe peu d'examiner ce qui se pratique dans d'autres pays; il est question de savoir ce qui peut convenir au nôtre, et je crois avoir prouvé dans ma proposition aux Consuls, que dans les circonstances actuelles, un billon peut nous être utile.

Troisième Objection.

C'est sans doute celle sur laquelle le cit. Mongez a le plus compté, puisqu'il l'a intitulée : *Dernière et puissante considération*. Il a voulu même la rendre plus piquante,

(1) Macé de Richebourg, page 37; Desrotours, page 387; tarif de Leipsick, pages 56 et 57; Contoriste de Berlin, tome I, pages 11 et 14; et tome II, page 187.

en lui donnant une tournure épigrammatique.

« Presque tous ceux, dit-il, qui conseillent » le billon à notre Gouvernement, lui pro- » posent de le *fabriquer eux-mêmes* à l'ex- » clusion des directeurs des monnaies, » fabricateurs légaux et naturels..... Voilà » des conseillers désintéressés. »

Il me serait peut-être permis de témoigner ici quelque ressentiment au citoyen Mongez, et de prendre, pour lui répondre, le ton sur lequel il m'attaque ; mais j'aime mieux discuter froidement et décemment.

Oui, ceux qui conseillent le billon proposent de le fabriquer eux-mêmes ; mais quel est leur dessein, quels sont leurs motifs ? Veulent-ils se soustraire à la vigilance du Gouvernement ? Bien loin de-là ; car ils consentent de se soumettre non-seulement à la surveillance du Ministre des Finances et de l'Administration des monnaies, mais encore à celle d'une Commission spéciale. C'est ce qui est expressément dit et développé dans le plan d'organisation joint à ma proposition aux Consuls.

Ce qu'ils desirent, ce qu'ils veulent est tout simple, et ils ne craignent point d'en faire

tout franchement l'aveu. D'abord, inventeurs d'une nouvelle sorte de billon, qu'ils croient de beaucoup supérieur à tous ceux que l'on a connus jusques ici, et ayant en même temps conçu tout le plan de l'opération qu'ils proposent, ils pensent qu'il est bon, qu'il est utile de leur confier le soin de l'exécution ; car elle en sera incontestablement plus parfaite. En second lieu, ils se proposent, ils espèrent de trouver dans les profits légitimes que pourra donner la fabrication, une juste récompense de leurs travaux, de leurs dépenses, de ce qu'ils ont fait, de ce qu'ils feront encore pour le service de la République.

Ce sont là, j'en conviens, des vues d'intérêt particulier, mais est-il donc défendu de s'en occuper ? N'est-il donc pas permis à tout citoyen, à tout père de famille, ou plutôt n'est-il pas de son devoir de songer à sa fortune et à celle de ses enfans ? L'abnégation de soi-même peut être vertu dans certaines circonstances ; elle serait folie si elle était trop constante et trop absolue. Loin de l'exiger de la part de ceux qui le servent, le Gouvernement cherche au contraire à exciter leur zèle par les récompenses ; et il

sait fort bien que l'art d'administrer n'est, en quelque sorte, que l'art de lier, de faire concourir les intérêts particuliers à l'intérêt général.

Je ne croirai point aussi faire injure au cit. Mongez, en lui demandant, si dans ses travaux pour la chose publique, (et je ne doute point qu'il n'ait fait beaucoup pour elle), il s'est constamment et entièrement oublié lui-même; s'il ne s'est jamais proposé plus ou moins expressément de devenir administrateur des monnaies, membre du tribunat, tout ce qu'il a été, ce qu'il est, et ce qu'il pourra être encore : s'il n'a jamais eu en vue la jouissance d'un beau logement, d'un traitement honnête, d'une existence douce et honorable, et si cette perspective ne l'a pas quelquefois encouragé. Je suis persuadé que s'il était obligé de répondre, il confesserait franchement que sa réputation, sa fortune ont bien eu quelque part dans son attention, et personne assurément ne prétendrait qu'il dût rougir de cet aveu. Qu'il veuille donc bien avoir la même indulgence, ou plutôt la même justice pour les autres.

Il est pourtant un terme au-delà duquel ce sentiment de l'intérêt particulier devient

répréhensible; c'est lorsqu'il commence d'entreprendre sur l'intérêt général, et que la récompense prétendue excède le prix du service. Mais certes l'on ne peut pas dire ici que cette borne ait été passée. On pense, et c'est l'opinion de bien des personnes très-instruites, que la République a besoin d'une monnaie de haut-billon : en conséquence, on en propose un au Gouvernement, qui est le résultat d'une longue recherche, et qui paraît réunir plusieurs avantages : on offre en même temps de le fabriquer, et l'on ne demande pour toute récompense, pour tous frais de fabrication, que le prix ordinaire, le prix fixé par les anciennes loix : qu'y a-t-il en cela de blâmable, et qui doive exciter le courroux du citoyen Mongez?

Il parle des directeurs des monnaies qu'il dit être fabricateurs *légaux et naturels*. Est-ce que ces directeurs fabriquent pour rien, et qu'ils donnent généreusement leur temps, leurs soins, leurs travaux à l'Etat? Je vois, au contraire, qu'ils sont fort bien payés, et qu'ils ne négligent pas même de se faire accorder des augmentations de prix, quand ils le jugent convenable. Ainsi, je trouve que par les anciennes loix, et notamment encore

par celle du 7 septembre 1792, le prix de fabrication des flaons des pièces de cuivre d'un sou et de deux sous, était fixé à environ quinze sous par kilogramme; cependant en l'an six et pendant l'administration du cit. Mongez lui-même, le prix fut porté jusqu'à environ vingt et un sous; ensorte qu'ayant été fabriqué pour 19 millions de ces pièces, l'Etat a eu à payer de plus, environ 1,199,666 liv. D'ailleurs, je trouve encore que quant au déchet, il n'était accordé que 6 pour $\frac{o}{o}$ aux directeurs, et que pour la même fabrication ils se firent attribuer jusqu'à 9 pour $\frac{o}{o}$; ce qui fit pour l'Etat une nouvelle perte d'environ 228,000 livres.

J'entends, au reste, ce que veut dire le citoyen Mongez, quand il ajoute que les directeurs sont fabricateurs *légaux*; mais je comprends aussi que cette *légalité* naît de la confiance du Gouvernement et de la charge qu'il leur donne : or, qui empêche que cette confiance ne soit pareillement accordée à d'autres, et qu'ils ne deviennent également fabricateurs *légaux?* Pour le mot *naturels*, il n'est pas aussi facile de l'entendre. Le citoyen Mongez a-t-il donc voulu dire que les directeurs sont doués d'une essence par-

ticulière et incommunicable, qui les rend seuls aptes à fabriquer ?

Je crois maintenant avoir assez répondu aux objections du citoyen Mongez. On pourra trouver même que j'y ai trop répondu, et que quelques lignes insérées dans un journal ne demandaient pas une aussi longue réplique. Mais j'ai dû sentir qu'il n'est pas donné à tout le monde d'en être cru sur parole; qu'il pouvait suffire au citoyen Mongez d'affirmer, pour faire dire dans les journaux, qu'en peu de mots il avait démontré les inconvéniens de la monnaie de billon, et que, pour moi, j'avais besoin de discuter, de raisonner, de prouver.

L'on ne s'est pas contenté, au surplus, d'applaudir aux *notions simples et élémentaires* du citoyen Mongez : on a prétendu encore leur donner un appui, en observant que dans les tomes 38 et 39 des procès-verbaux de l'assemblée constituante, on trouvait une opinion parfaitement semblable à celle du citoyen Mongez ; qu'elle avait été défendue par le citoyen Talleyrand-Périgord, et adoptée par le comité des monnaies. L'auteur de cette observation aurait pu remarquer que la question discutée dans cette opinion était très-

différente : qu'il s'agissait alors d'un billon du plus bas aloi et qui allait tout au plus à deux deniers de fin (1), au lieu qu'il s'agit maintenant d'un très-haut billon, d'un billon que l'on propose de porter à moitié du titre de la pièce de cinq francs, c'est-à-dire à cinq deniers près de 10 grains de fin. Or, quant aux effets, quant à l'utilité et aux inconvéniens, la différence est énorme entre le bas et le haut-billon. C'est ce que je puis me dispenser de démontrer ici ; car je n'ai qu'à renvoyer à un ouvrage qui a paru tout récemment, sous le titre d'*un Philadelphe aux Consuls... etc.* et dont l'auteur, qui, par modestie, a voulu garder l'anonyme, est sans contredit l'un des hommes les plus versés dans la science monétaire.

J'aurais peut-être encore quelque chose à dire sur un nouvel article du cit. Mongez, inséré dans le numéro 149 du journal de Paris, et qui concerne la monnaie de cuivre. Mais cet article n'étant point dirigé

(1) Voy. Rapports faits à l'Assemblée nationale par son comité des Finances, des 29 août, 13 et 14 décembre 1790.

contre moi, puisque ma proposition ne parle que de la monnaie de billon; je laisse à d'autres le soin d'en faire l'examen. Je suis bien loin de vouloir troubler le citoyen Mongez dans l'exécution du noble projet qu'il a formé d'être notre Francklin. Je me borne à souhaiter que les instructions qu'il nous donnera prêtent toujours plus à la louange qu'à la critique, et qu'en éclairant le public, il veuille bien avoir un peu plus d'égards et de ménagement pour les particuliers.

ARNAUD,

Rue du Bacq, N.° 250.